



9 Mars 2010

L'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - et l'Association Tourisme & Handicaps partagent une même mission : faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs des personnes en situation de handicap, et ce plus particulièrement grâce aux Journées Portes Ouvertes Tourisme & Handicaps, les 27 et 28 mars 2010.

Depuis sa création, l'ANCV, établissement public sous tutelle du secrétariat d'Etat au Tourisme, soutient l'action d'ATH et accompagne le développement du label, notamment dans la promotion des professionnels du tourisme labellisés dans son guide des vacances, des loisirs et du sport sur www.ancv.com. Complètement rénové en 2009, le site internet est conçu pour être en accord avec les principes d'accessibilité de contenu web (label bronze).

L'ANCV et le handicap

Grâce aux bénéfices de sa gestion responsable des Chèques-Vacances, l'ANCV contribue au financement des programmes d'action sociale qu'elle met en œuvre pour favoriser le départ en vacances pour tous.

Le handicap est au cœur de ses actions sociales :

- Depuis plus de 25 ans, l'ANCV travaille en partenariat avec les associations d'aide aux personnes en situation de handicap : APF, UNAPEI, FFAIMC, Voir Ensemble, Sol en Si, Aides, FFAIR, ...et continue de développer son réseau de partenaires dans le cadre de « l'aide aux projets vacances ».
- Elle intervient également pour installer la mise en place du Chèque-Vacances dans les ESAT - Etablissements de Services d'Aide par le Travail - pour contribuer au départ en vacances des usagers.
- Depuis 2009, les personnes âgées en situation de handicap, grâce au programme Seniors en Vacances, peuvent désormais bénéficier d'une offre de séjours accessible et d'une aide financière pour eux-mêmes et leur aidant familial ou professionnel. Les séjours «handicap et dépendance » sont consultables dans la rubrique Seniors en Vacances du site de l'ANCV www.ancv.com
- Dans le cadre de son programme d'aide aux équipements touristiques à vocation sociale, le handicap est un axe prioritaire d'intervention de l'ANCV notamment à travers sa participation dans le financement des investissements favorisant l'accessibilité.

En 2009, près de 7 000 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'une aide au départ en vacances. L'aide financière de l'ANCV de plus de 5 millions € a contribué au financement des aides à la personne et au développement de l'accessibilité des équipements touristiques à vocation sociale.

Toutes les informations

Contacts presse :

ANCV - Joëlle MUZEAU

T. 01 34 29 53 53

Courriel : jmuzeau@ancv.fr

AB3C - Annie Blin

T.01 53 30 74 00

Courriel : annie@ab3c.com

AB3C - Stéphane Barthélémi

T.01 53 30 74 00

Courriel : stephane@ab3c.com



Communiqué